drone-spot

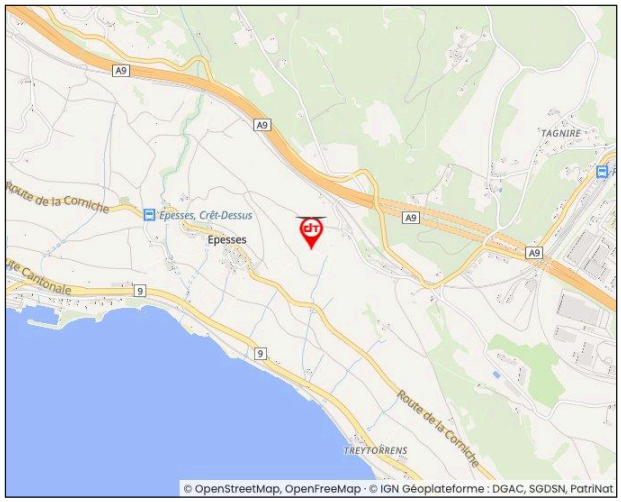
FICHE DE VOL

Générée le 21 novembre 2026

Les Terrasses de Lavaux - Lac Léman

Eau · Suisse

Coordonnées GPS	46.49114, 6.75159
Altitude	534 m
Hauteur maximale	100 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Base ULM Thollon les Mémises 11 km, direction S · spot 379 m plus bas
Référence du spot	313282



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Sam. 21 nov.	07:10	07:43	16:55	17:28	9 h 11	07:43–08:31 · 16:07–16:55
Dim. 22 nov.	07:11	07:45	16:54	17:27	9 h 09	07:45–08:32 · 16:06–16:54
Lun. 23 nov.	07:12	07:46	16:53	17:26	9 h 06	07:46–08:34 · 16:05–16:53

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Base ULM Thollon les Mémises	Aérodrome	11 km, direction S	913 m
Aéroport de Lausanne-Blécherette	Aérodrome	12 km, direction NO	622 m
Hélistation de Hôtel Royal	Hélistation	16 km, direction SO	469 m
Hélistation de Societe des Eaux Minerales D'Evian	Hélistation	21 km, direction SO	387 m

Description

Le vignoble de Lavaux est disposé en terrasses sur la rive nord du Lac Léman entre Lausanne et Vevey. C'est l'un des plus célèbre de Suisse, il est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=313282

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=46.49114&lon=6.75159
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.